

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 24 mai 2001

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2001/INF/9
21 mai 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

MÉCANISME DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE PROTECTION DE LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

INTRODUCTION

1. Ce document présente au Conseil d'administration une mise à jour des propositions de financement relatives à un système de gestion renforcé de la sécurité des Nations Unies. Les débats engagés sur ce thème suite aux recommandations du Secrétaire général et à la résolution de l'Assemblée générale s'y rapportant se poursuivent au sein du système des Nations Unies et avec les Etats membres. Une fois prises, les décisions arrêtées pourraient avoir des implications financières pour le PAM. Ces implications seront prises en compte dans le budget du Programme, qui sera soumis au Conseil d'administration en octobre 2001.

RESUME

2. Les risques auxquels est confronté le personnel du PAM et des autres organismes humanitaires sont réels et constants. Il y a dix ans, la sécurité du personnel des Nations Unies n'était pas un sujet aussi préoccupant qu'aujourd'hui. Le PAM emploie des milliers de personnes, dont beaucoup sont affectées à des secteurs à haut risque. Selon les statistiques du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD), 27 membres du personnel du PAM et 172 civils au service des Nations Unies ont perdu la vie au cours d'incidents violents entre 1992 et avril 2001. Au cours de cette période, 27 autres hommes et femmes oeuvrant pour le PAM sont décédés pendant l'exercice de leurs fonctions, dans des accidents mortels. Par ailleurs, des avions de secours ont été pris pour cible, des convois humanitaires ont été détournés ou pris en embuscade, et certains membres du personnel ont été victimes d'enlèvement, de vol et d'intimidation aux postes de contrôle ou aux barrages routiers. Pour le PAM, l'exemple le plus récent de ce type d'incidents concerne l'embuscade dans laquelle est tombé un transporteur de vivres au Burundi en avril 2001, au cours de laquelle deux chauffeurs ont été blessés.
3. Dans sa résolution 54/192, l'Assemblée générale a déploré l'augmentation considérable du nombre de victimes parmi le personnel humanitaire national et international ainsi que les autres formes de violence, y compris les enlèvements, les prises d'otages, les harcèlements et les arrestations arbitraires. Elle a également attiré l'attention sur le fait que les principes et les règles du droit humanitaire international étaient de moins en moins respectés.
4. Ce sont les gouvernements des pays hôtes qui sont responsables au premier chef de la sécurité du personnel des Nations Unies et de leur famille. Tout Etat est en effet tenu de maintenir la loi et l'ordre, et de protéger les personnes et les biens relevant de sa juridiction. L'UNSECOORD, pour sa part, est chargé de toutes les questions de principes et de procédures liées à la sécurité du personnel des Nations Unies et de leur famille. Les Etats membres sont instamment priés de soutenir les mesures visant à améliorer les pratiques de recours juridiques en cas d'attaques contre le personnel humanitaire. Ces mesures pourront consister, parmi d'autres, en un protocole à ajouter à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé afin de couvrir l'ensemble des personnes au service des organismes humanitaires. Les Etats Membres sont également priés de poursuivre énergiquement en justice les responsables d'actes de violence envers ce personnel. Il est inacceptable qu'à ce jour, seulement six personnes ayant provoqué la mort violente de membres du personnel des Nations Unies aient été poursuivies.



5. En février 2000, le Conseil de sécurité a ouvert un débat sur la protection du personnel des Nations Unies qui a attiré à nouveau l'attention sur la dégradation des conditions dans lesquelles le personnel humanitaire est appelé à travailler. Dans ce débat, le Secrétaire général adjoint et le Directeur exécutif du PAM ont représenté le Secrétaire général des Nations Unies et les organismes opérationnels (la déclaration du Directeur exécutif est jointe en annexe). Il a été constaté que le Secrétariat de l'UNSECOORD ne disposait que d'un budget de 537 000 dollars E.-U. pour assurer la sécurité de l'ensemble du système et d'un complément apporté grâce au soutien d'organismes opérationnels. Dans sa déclaration (S/PRST/2000/4) en fin de réunion, le président du Conseil de sécurité s'est préoccupé des attaques répétées dont fait l'objet le personnel des Nations Unies et le personnel qui lui est associé. Le Conseil a instamment demandé aux Etats et aux parties autres que les Etats de respecter scrupuleusement le statut du personnel des Nations Unies afin d'assurer sa sécurité; il a également souligné qu'il importait que le personnel ait accès sans entrave aux populations dans le besoin.
6. La détérioration dramatique des conditions de travail du personnel humanitaire est aujourd'hui largement reconnue; il n'en reste pas moins qu'au niveau des Etats Membres, cette réalité ne s'est pas encore traduite par un changement de priorités, et donc par des mesures qui permettraient d'ajuster les mécanismes ou les attributions budgétaires en vue de mieux assurer la sécurité du personnel des Nations Unies dans le monde.

AMELIORATION DU SYSTEME DE SECURITE DES NATIONS UNIES

7. Le Secrétariat et les organismes opérationnels ont déployé des efforts considérables pour renforcer le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Des mesures spécifiques, dépassant les prérogatives des organisations, ont été prises pour accroître la sécurité du personnel (activités de sensibilisation à la sécurité, renforcement des locaux et des installations, amélioration des communications et mise en place de services de conseils, par exemple). De nombreuses mesures décidées en collaboration avec d'autres institutions ont été adoptées, ou sont en cours de l'être. Nombre d'entre elles émanent des recommandations détaillées émises par deux groupes d'étude interinstitutions qui ont été organisés par le Secrétaire général adjoint en novembre 1999 en vue d'examiner les questions politiques et juridiques ainsi que les aspects opérationnels liés à la sécurité du personnel. Le PAM y a participé activement et a plus particulièrement appuyé les besoins suivants:
 - définir des normes minimales de sécurité opérationnelle au niveau, par exemple, de l'infrastructure des communications, du matériel de sécurité, des procédures d'évacuation et des besoins de formation;
 - améliorer l'échange d'informations entre les organisations des Nations Unies et les partenaires sur le terrain (dans le cas, par exemple, de la Commission permanente interinstitutions sur la sécurité du personnel, présidée par le PAM, chargée d'étudier les modalités de coopération entre les Nations Unies et les ONG en matière de sécurité);
 - développer les activités liées à la gestion de la sécurité et à la sensibilisation à ce sujet (cette dernière formation étant dorénavant obligatoire pour l'ensemble du personnel du PAM); enfin,
 - mettre en place le suivi nécessaire pour faire en sorte que les responsables d'actes de violence envers le personnel des Nations Unies soient traduits en justice.



8. Les recommandations qui sont du ressort et relèvent de l'autorité du Secrétaire général sont en cours d'exécution. Ainsi, l'un des critères de sélection des Coordonateurs résidents/humanitaires repose sur leurs compétences en matière de sécurité et des directives interinstitutions portant sur le recours à des gardes armés pour accompagner les convois humanitaires et sur les normes minimales de sécurité opérationnelle ont été élaborées. Toutefois, certaines recommandations ne peuvent être mises en application sans les ressources nécessaires (augmentation des effectifs de l'UNSECOORD ou fonds pour la formation, les communications et le matériel).

Propositions du Secrétaire général

9. Comme mesure complémentaire, dans son rapport sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies qui a été présenté à l'Assemblée générale en octobre 2000 (A/55/494), le Secrétaire général reconnaît explicitement les insuffisances et l'inadéquation du système central de sécurité des Nations Unies tel qu'il existe aujourd'hui. Il demande que des mesures correctives soient prises d'urgence et énonce plusieurs recommandations détaillées et concrètes. A cette fin, on estime que le coût des modifications à apporter se monte à 53,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002–2003. Le Secrétaire général demande également à l'Assemblée générale l'autorisation de recourir provisoirement à d'autres lignes budgétaires pour financer l'amélioration du système en 2001.
10. Les recommandations du Secrétaire général portent sur les points suivants:
- création d'un poste à plein temps de coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité ayant rang de sous-secrétaire général en vue d'orienter et de canaliser les efforts des Nations Unies visant à renforcer la coordination et la gestion de la sécurité;
 - création de 16 postes pour UNSECOORD New York dans le but, entre autres, d'assurer la formation en matière de sécurité, de mener des enquêtes, d'élaborer des politiques, d'apporter des conseils ainsi que de suivre et d'évaluer les situations de crise et de mettre en place les dispositifs d'alerte rapide nécessaires;
 - création de 100 postes sur le terrain, principalement de responsables de la sécurité, afin de fournir au Responsable désigné et à l'équipe de gestion de la sécurité des conseils professionnels en matière de sécurité; enfin,
 - remplacer le mécanisme actuel de partage des coûts, qui n'est pas fiable, pour assurer le financement du nombre requis de postes de l'UNSECOORD et de responsables de la sécurité sur le terrain sur le budget ordinaire de l'Organisation. Ce nouveau mécanisme, qui serait moins tributaire des contributions volontaires, témoignerait de l'importance capitale que les Nations Unies accordent à la sécurité du personnel.
11. Le PNUD, le HCR, l'UNICEF et le PAM ont apporté leur plein soutien à ces recommandations et sont même convaincus que l'ensemble des mesures préconisées constitue la **masse critique minimale** nécessaire à l'établissement d'un niveau acceptable de mesures de sécurité pour l'ensemble du système des Nations Unies. Ces recommandations, si elles sont mises en application, auront un effet considérable sur la sécurité du personnel des Nations Unies.

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

12. A l'issue du débat de l'Assemblée générale (résolution A/55/238), la création de huit nouveaux postes d'administrateurs à l'UNSECOORD et de huit postes de responsables de



sécurité sur le terrain a été approuvée pour 2001. L'Assemblée générale a indiqué qu'elle était prête à discuter des propositions du Secrétaire général cette année dans le cadre du processus d'approbation du budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice 2002-2003, à condition toutefois que le financement des services de sécurité des Nations Unies fasse l'objet d'un arrangement prévoyant le partage des coûts entre les organisations, fonds et programmes spécialisés. L'Assemblée générale a également insisté pour que le Secrétaire général aborde, dans ce contexte, d'autres questions de fond concernant le besoin d'une "filiale hiérarchique unifiée", d'un cadre de responsabilités clair et d'une vision complète de l'ensemble des dispositions relatives à la sécurité.

PARTAGE DES COÛTS

13. Les organisations, fonds et programmes des Nations Unies, qui sont en majorité financés au moyen de contributions volontaires ou de ressources extra-budgétaires, couvrent actuellement 80 pour cent des coûts de l'UNSECOORD New York et la totalité des 60 postes existants de responsables de sécurité sur le terrain de l'UNSECOORD. Les arrangements actuels prévoyant le partage des coûts ont été établis en 1980 et sont basés sur le nombre d'employés ayant un contrat d'un an ou plus. Cette formule s'est toutefois révélée inappropriée au cours des années car elle n'inclut pas les personnes, beaucoup plus nombreuses, dont la sûreté et la sécurité sont placées sous la responsabilité des Nations Unies. De plus, les organisations, fonds et programmes des Nations Unies, investis d'importantes responsabilités opérationnelles dans des environnements précaires, n'ont pas seulement renforcé leurs capacités internes en matière de sûreté et de sécurité du personnel pour répondre à des besoins spécifiques; ils ont également contribué à doter le siège d'effectifs UNSECOORD et à fournir du personnel pour effectuer des missions d'étude de la sécurité, etc. Sur le terrain, diverses formules ont été utilisées pour tenter de tenir plus précisément compte de la composition du personnel, mais les critères retenus pour définir les personnes considérées comme membres du personnel ont varié selon les équipes de pays.
14. Le PAM, ainsi que le PNUD, le HCR et l'UNICEF, souhaitent que l'Assemblée générale envisage de recourir au budget ordinaire de l'Organisation pour assurer le financement de la sécurité pour les raisons suivantes:
- **Il s'agit d'une question de principe et de priorité.** Tous les Etats Membres des Nations Unies sont responsables de l'attribution des ressources de base nécessaires pour assurer la sécurité de l'ensemble du personnel de l'Organisation. Le personnel prend des risques tous les jours. La sécurité du personnel a un coût que le Secrétariat doit assumer et que tous les Etats Membres doivent prendre en charge sur une base financière stable et solide. Les Etats Membres doivent prendre cet engagement et accorder à cette question la priorité qu'elle mérite.
 - **La répartition des charges est plus équitable.** Si le budget ordinaire de l'Organisation couvre les besoins minimaux, les charges seront mieux réparties pour un sujet concernant les ressortissants de tous les Etats Membres.
 - **L'approche du partage des coûts adoptée par les organisations pour soutenir le Secrétariat comporte une contradiction fondamentale.** Les Etats Membres reconnaissent d'une part que les coûts de sécurité doivent être pris en compte dans le budget ordinaire alors que d'autre part, les organisations financées par des contributions volontaires sont tenues de rembourser ces coûts sur la base d'un arrangement prévoyant un partage de coûts fixe. On en déduit que les systèmes des



organismes financés par des fonds bénévoles doivent être modifiés pour répondre aux besoins financiers d'organisations dont le budget ordinaire est alimenté par des contributions.

- **Dans tous les cas, les organisations doivent assumer des coûts supplémentaires.** Les propositions du Secrétaire général conduiront à l'établissement d'une masse critique minimale pour améliorer la sécurité des conditions de travail du personnel des Nations Unies. Toutefois, ces propositions ne tiennent pas compte de *la totalité* des besoins. Avec ou sans partage des coûts, les organisations effectuant d'importantes interventions sur le terrain devront couvrir les coûts supplémentaires de sûreté et de sécurité spécifiques de leurs opérations, notamment dans des urgences complexes et en cas d'afflux de réfugiés. Cela implique: la création de postes supplémentaires de conseillers en matière de sécurité qui seront chargés plus particulièrement des aspects spécifiques du mandat opérationnel des organisations, ces postes étant souvent prévus au budget dans le cadre des procédures d'appel interinstitutions des Nations Unies et d'autres interventions humanitaires; une formation du personnel à la sécurité; un dispositif de protection du personnel spécifique au pays ou des coûts de fonctionnement concernant, par exemple, un matériel de télécommunications plus performant, des véhicules spécialisés, un soutien logistique supplémentaire ou l'amélioration des locaux et des installations. Ces coûts "additionnels" témoignent de l'engagement individuel de chaque organisme opérationnel concernant la sécurité du personnel et complèteraient la masse critique minimale proposée par le Secrétaire général.
- **La procédure administrative serait lourde.** L'expérience montre que le remboursement aux Nations Unies par le biais du partage des coûts est inutilement compliqué, lent et lourd. Les Nations Unies ne disposent pas d'une politique spécifique pour le partage des coûts et le système actuel prend énormément de temps. Compte tenu de l'importance des dispositions assurant la sécurité minimale du personnel dans le monde, on ne peut se permettre de lancer maintenant une nouvelle politique de partage des coûts. Enfin, il est encore plus important d'éviter de créer un précédent faisant supporter aux organisations et à leurs donateurs bénévoles des coûts structurels récurrents qui devraient être pris en charge par les Etats Membres.
- **Les contributions volontaires seraient détournées de l'assistance humanitaire.** Si l'on prélève sur les opérations des organisations humanitaires une grande partie des 53,2 millions de dollars nécessaires pour faire face aux dépenses supplémentaires de sécurité, on ponctionnera les programmes destinés aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux pauvres, ce qui posera un problème moral aux responsables des organismes humanitaires des Nations Unies. Ces organismes sont de plus en plus appelés à intervenir dans des zones à haut risque et leur capacité à maintenir une présence et à fournir une aide dépend en fin de compte de l'optimisation de la sûreté et de la sécurité de leur personnel. On ne peut assurer la protection du personnel aux dépens des bénéficiaires que les organismes humanitaires sont censés secourir.

STATUT ACTUEL

15. En février 2001, le Secrétaire général a demandé aux organisations, fonds et programmes de confirmer qu'elles étaient prêtes à revoir les arrangements de partage de coûts en vue de couvrir les coûts d'un renforcement du système de la gestion de la sécurité des Nations Unies. En réponse, les responsables du PNUD, du HCR, de l'UNICEF et du PAM ont écrit au Secrétaire général pour lui demander d'aborder à nouveau le financement



des besoins fondamentaux des services de sécurité de l'Organisation avec les Etats Membres et l'Assemblée générale.

16. Toutes les organisations en ont informé leurs Etats Membres. Début mai, à New York, les quatre organisations susmentionnées ont discuté de ce sujet avec le Groupe de travail de liaison humanitaire. Dans la suite du mois de mai, le PAM discutera des modalités de financement avec les représentants d'autres organisations à la réunion du Groupe de travail ad hoc sur la sécurité du Comité administratif pour la coordination à Paris.
17. Dans l'intervalle, le PAM collabore étroitement avec le PNUD, le HCR et l'UNICEF à l'élaboration de propositions visant à établir une nouvelle formule de partage des coûts et à en analyser les implications.
18. Les critères retenus pour définir cette nouvelle formule devront être simples à appliquer et avoir une portée mondiale; ils devront également s'appliquer à la totalité du personnel couvert par les mesures de sûreté et de sécurité des Nations Unies. L'ensemble des organisations, fonds et programmes ayant du personnel sur le terrain devront donc participer.

COÛTS ACTUELS DE LA SECURITE POUR LE PAM

19. En 1999–2000, le PAM a consacré environ 12 millions de dollars à la sécurité. Ce montant comprend la contribution actuelle du PAM à l'UNSECOORD (517 000 dollars pour le personnel du siège de l'UNSECOORD et 2 507 937 pour les responsables de la sécurité sur le terrain nommés par l'UNSECOORD); il couvre également les conseillers pour la sécurité sur le terrain du PAM, les activités de sensibilisation à la sécurité, la formation sur l'entraide et la sécurité en cas d'incendie, ainsi que les politiques d'assurance relatives aux actes malveillants. Le PAM ne dispose pas d'un fonds spécifique pour la sécurité. Outre le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) couvrant l'Unité de sécurité sur le terrain au siège, les coûts de sécurité sur le terrain sont intégrés aux coûts d'appui directs (CAD) prévus pour les opérations d'urgence et les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR).
20. Le PAM ne connaît pas encore le détail des implications financières additionnelles qu'entraînera le nouvel arrangement de partage des coûts, ni d'ailleurs la forme qu'il prendra. Il continuera à demander à ce que les coûts de sécurité qui lui sont spécifiques soient imputés aux CAD prévus pour chaque intervention. Il demandera également le financement de sa part de l'arrangement concernant le partage des coûts, qui pourrait s'élever à 7,5 millions de dollars. Ce coût fixe devrait être réglé soit par une augmentation des coûts d'appui indirects (CAI), soit par le recours au Fonds général. Le PAM espère pouvoir présenter le coût réel de sa part au Conseil d'administration en octobre 2001 ainsi que le mécanisme de financement proposé.

VERS L'AVENIR

21. **Coordination.** Le PAM s'engage fermement à collaborer avec d'autres organisations et à coordonner ses efforts sous l'égide de l'UNSECOORD et de chacun des responsables désignés. Afin d'aménager pour le personnel du PAM un environnement de travail sûr, des mesures doivent être prises dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le PAM attache donc la plus grande importance à ce que l'UNSECOORD soit fort,



efficace et doté de ressources suffisantes pour appuyer les interventions humanitaires et à ce que toutes les institutions des Nations Unies travaillent en étroite concertation.

RECHERCHE DE FONDS SUPPLEMENTAIRES

22. Selon le Secrétaire général des Nations Unies, “le financement de la sécurité du personnel ne devrait en rien être laissé à l’arbitraire: ce n’est ni un luxe, ni un accessoire”. La sécurité du personnel est l’objectif prioritaire du PAM et d’autres organismes humanitaires. Le PAM, de concert avec l’UNICEF, le HCR et le PNUD, feront en sorte que les insuffisances du système actuel soient traitées en priorité. A cette fin, l’UNSECOORD et les institutions des Nations Unies ont besoin de ressources additionnelles; les organisations continueront donc à examiner les dispositions financières et la question de partage des coûts avec les Etats Membres.
23. Le PAM espère que les Etats Membres des Nations Unies seront d’accord pour que l’Assemblée générale étudie cette question à sa prochaine session.

CONCLUSION

24. Le Directeur exécutif continuera de coopérer avec le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et d’autres chefs de secrétariat à l’amélioration et au renforcement du système commun de gestion de la sécurité des Nations Unies pour faire en sorte que tous les membres du personnel de l’Organisation puissent bénéficier de mesures de sécurité appropriées et améliorées.
25. Le PAM continuera à faire face à ses engagements financiers vis-à-vis de l’UNSECOORD conformément au mécanisme de partage des coûts prévu jusqu’à fin 2001.
26. Dans le cadre du prochain budget, le Directeur exécutif soumettra au Conseil d’administration une demande de financement séparée couvrant la part du nouvel arrangement de partage des coûts incombant au PAM, qui prendra effet en janvier 2002.
27. Le Directeur exécutif poursuivra le dialogue avec les Etats Membres leur demandant de réexaminer, à la prochaine session de l’Assemblée générale, les mécanismes de financement d’un système renforcé de gestion des services de sécurité du personnel des Nations Unies.



ANNEXE

Déclaration de
Mme Catherine Bertini, Directeur exécutif du PAM
au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies
Débat sur la sécurité du personnel humanitaire des Nations Unies et du personnel
associé

9 février 2000

New York, Etats-Unis

Dans un nombre de plus en plus grand de crises, la bannière des Nations Unies est aujourd'hui non plus un bouclier mais une cible et, trop souvent, les agents humanitaires doivent risquer leur vie pour sauver d'autres vies humaines.

Il nous est difficile de vraiment comprendre, ici à New York, les difficultés que rencontrent quotidiennement les agents humanitaires. En Somalie, au Soudan ou en Afghanistan, des convois de secours des Nations Unies ont été attaqués et nos chauffeurs ont été battus ou tués. En Angola et en Afghanistan, nos avions ont essuyé des tirs. Des membres de notre personnel ont été retenus en otage en Sierra Leone, dans les Balkans, dans la région des Grands Lacs, dans le Caucase et ailleurs.

Depuis 1992, 184 employés civils des institutions des Nations Unies sont décédés dans des circonstances violentes, notamment dans des catastrophes aériennes. Depuis 1994, on a comptabilisé 59 cas d'enlèvement et de prise d'otages, qui ont touché 228 de nos collègues. En 1999, il y a eu 292 actes violents de vols, d'agressions, de viols et de vols de véhicules.

Je n'oublierai jamais une jeune Néerlandaise dévouée, Saskia van Meijenfeldt, qui travaillait pour le Programme alimentaire mondial, et qui a trouvé la mort récemment. Je pense souvent à elle. Elle a été tuée au Burundi, avec son collègue Luis Zúñiga, d'une balle dans la tête à bout portant, suite à une embuscade. Leur mort est d'autant plus horrible qu'elle a fait l'objet d'actes prémédités, froidement exécutés—des actes de violence délibérée visant directement les Nations Unies.

Les organisations qui fournissent des vivres, des abris et des médicaments—comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF, le PAM, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les nombreuses organisations non gouvernementales partenaires—sont souvent prises pour cibles dans les crises humanitaires. Selon le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont perdu chacun 25 employés depuis 1992; l'UNICEF et le PAM ont perdu chacun 27 personnes; et le Département des opérations de maintien de la paix a perdu 30 membres de son personnel civil. Si l'on ajoute à cela les décès dus à des accidents de la route causés par un travail sur des terrains difficiles et le décès d'employés contractuels recrutés pour des périodes de courte durée, les chiffres sont encore plus élevés.

L'aspect pratique de l'acheminement de l'aide dans les zones de guerre est particulièrement dangereux. Le PAM, par exemple, organise souvent le transport du personnel et des biens pour toutes les institutions des Nations Unies et de nombreuses organisations non gouvernementales dans des régions telles que le Timor oriental, le Kosovo et l'Angola. L'un



des moments les plus tristes que nous avons connus l'année dernière a été marqué par l'accident d'une navette affrétée par le PAM, allant de Rome à Pristina, dans lequel les 24 passager à bord ont trouvé la mort.

La résurgence du recours à la famine comme arme de guerre est un phénomène de plus en plus notable. Les populations sont délibérément affamées en raison de leur affinité politique, de leur religion ou de leur origine ethnique. Les stocks de produits alimentaires sont volés ou détruits, les champs sont brûlés. La famine fait partie intégrante des stratégies de violence en Somalie, au Sud-Soudan, en Angola et en Afghanistan. Cette tactique a également été utilisée au Kosovo d'une façon systématique que l'on n'avait pas vue en Europe depuis un demi-siècle. Elle ne varie pas beaucoup, qu'elle soit utilisée dans le nord de l'Afghanistan ou dans le nord de l'Ouganda. L'acheminement d'une aide alimentaire vitale pour faire face à cette situation, met les agents humanitaires en danger. Les factions belligérantes considèrent la fourniture d'aide alimentaire comme un acte politique en soi, et donc prennent ceux qui l'assurent pour cible.

Cela est évidemment inacceptable. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que nos agents humanitaires soient protégés comme il se doit et qu'il soit mis fin à cette tendance alarmante. Si nous voulons que les organisations humanitaires puissent mener à bien leur tâche principale, consistant à aider les civils, les agents humanitaires doivent disposer de meilleurs instruments pour assurer leur protection.

La culture et la gestion de la sécurité dans le système des Nations Unies

La Vice-Secrétaire générale, à juste titre, a accordé à la question de la sécurité du personnel une priorité élevée. La sécurité du personnel est également devenue ma principale priorité au PAM. En 1998—année au cours de laquelle le PAM a perdu 12 fonctionnaires, dont sept ont été assassinés—nous avons créé un groupe de travail sur la sécurité pour examiner les différents moyens de protéger au mieux notre personnel. Jusqu'à présent, notre plus grand succès a été la mise en place d'un programme de formation sur la sécurité à l'échelle de toute l'institution, destiné à l'ensemble des employés. En 11 mois, nous avons formé plus de 5 400 personnes, et sur une période de deux ans, nous avons quadruplé nos dépenses consacrées à la sécurité du personnel.

Nous devons préparer tous les agents humanitaires qui exercent une activité dangereuse grâce à une formation à la sécurité, qui leur apprenne à interpréter les signes d'avertissement dans des contextes dangereux, à faire face à des maraudeurs armés, à repérer des mines terrestres camouflées, à se sortir d'une situation périlleuse, et à faire face à une réclusion forcée.

Toutefois, bien que la formation interne dispensée par le PAM et par les institutions des Nations Unies soit extrêmement importante, elle reste insuffisante. Nous devons améliorer nos systèmes de communication, nos structures sur le terrain, notre équipement, notre conscience de la sécurité. Nous devons obtenir la coopération des gouvernements des pays où nous oeuvrons afin qu'ils assurent une meilleure protection du personnel, qu'ils permettent au personnel des Nations Unies d'utiliser les systèmes de communication nécessaires et qu'ils poursuivent et traduisent en justice les auteurs d'actes de violence contre le personnel des Nations Unies.

Il faut que chacun reconnaisse que le travail des agents humanitaires est à présent, plus que jamais, un travail dangereux. On inculque aux soldats—qui ne sont parfois exposés que rarement à des situations dans lesquelles ils sont en danger de mort—des notions importantes de sécurité et on leur dispense des formations sur la sécurité, alors que les agents humanitaires—qui passent parfois une grande partie de leur temps dans des environnements tout aussi dangereux—ne sont pas sensibilisés à ces risques. Il est temps de remédier à cela.



Il nous faut donc améliorer la prise de conscience sur les questions de sécurité dans la culture des Nations Unies et intégrer pleinement la gestion de la sécurité dans toute opération.

Le rôle du Conseil de sécurité

Monsieur le Président, je vous félicite, ainsi que le Conseil de sécurité, d'avoir bien voulu examiner la question de la sécurité des agents humanitaires. Les organisations communautaires sont aujourd'hui confrontées à des problèmes très délicats. Le plus difficile de tous étant de savoir à quel moment les risques encourus par notre personnel sont si grands que nous ne pouvons acheminer l'aide aux victimes de la guerre—qui sont alors condamnées à mourir faute de nourriture, d'abris, d'eau et de médicaments. Quelles sont nos limites?

Je rends également hommage au Conseil de l'intérêt accru qu'il manifeste pour les questions humanitaires depuis quelques mois et pour les initiatives de plus en plus nombreuses qu'il prend dans ce domaine, comme en a témoigné l'attention portée à l'Afrique le mois dernier. Je pense pouvoir parler au nom de tous mes collègues si j'exhorte le Conseil de sécurité à toujours prendre en considération la sécurité des agents humanitaires lorsqu'il prend des décisions politiques. Les opérations humanitaires contribuent fréquemment à l'accomplissement du mandat du Conseil en matière de paix et de sécurité. Les efforts déployés par celui-ci pour axer l'attention sur la sécurité du personnel des Nations Unies renforceront le rôle de premier plan que joue à l'évidence l'ONU dans l'action humanitaire aux quatre coins du monde.

Nous devons être bien conscients du fait que l'ONU envoie des agents humanitaires désarmés là où les gouvernements des Etats Membres ne veulent même pas envoyer de contingents armés.

Recommandations

Un certain nombre de recommandations ont été faites pour que l'approche de l'ONU, pour ce qui touche à la sécurité, témoigne d'une meilleure prise de conscience et de plus de compétence. Je voudrais en porter quelques-unes à votre attention:

1. **Les principes humanitaires d'impartialité doivent être préservés dans toutes les crises et pris en compte même lorsque le Conseil de sécurité prend des décisions sur les situations de conflit.** Les principes humanitaires d'impartialité doivent être acceptés et les principes d'intervention doivent autoriser les agents humanitaires à avoir accès aux civils innocents, de quelque côté qu'ils se trouvent dans un conflit. Cela a représenté un problème dans bien des cas, mais nous devons réaffirmer, par exemple, qu'aucun enfant ou adulte innocent ne doit mourir de faim parce qu'il se trouve pris dans une guerre ou un conflit.
2. Le Conseil de sécurité devrait envisager de revoir l'autorisation qu'il donne aux forces de maintien de la paix dans les situations de crise. En effet, le Conseil précise régulièrement le rôle des forces de maintien de la paix dans la protection des civils, mais ne clarifie pas nécessairement leur rôle pour ce qui est de la protection des agents humanitaires. **Je recommanderais au Conseil de prévoir et de définir expressément la manière dont on envisage également la protection des agents humanitaires dans les opérations de maintien de la paix à venir.**
3. **Nous devons également mobiliser la communauté internationale pour punir les responsables de crimes contre des agents humanitaires.** Il faut signifier énergiquement aux gouvernements et aux groupes sous la juridiction desquels des meurtres, des enlèvements et des actes de harcèlement sont commis qu'ils en seront



tenus responsables et qu'ils seront punis s'ils ne respectent pas la vie des agents humanitaires. Dans le cas des pays qui ne prennent pas de mesures sérieuses pour empêcher que des crimes soient commis contre les agents humanitaires, pour enquêter sur ces crimes ou en traduire les auteurs en justice, **je propose que le Conseil envisage un système permettant de surveiller ce type de violations, en vue de les sanctionner.**

Souvent, nous n'avons aucun moyen d'action, lorsqu'un de nos agents est assassiné, pour faire en sorte qu'il en soit demandé compte aux responsables. Il n'est que trop fréquent d'entendre dire "Nos forces n'étaient pas responsables, c'étaient les rebelles" ou vice versa, selon les cas. Ainsi, personne ne se charge de l'enquête. Les bons rapports d'enquête sont rares. Comme je l'ai dit, 184 fonctionnaires des Nations Unies ont perdu la vie depuis huit ans, dont 98 ont été assassinés. Devinez combien de leurs assassins ont jamais été jugés et condamnés. Deux.

4. **Une formation en matière de sécurité doit être dispensée à tout le personnel travaillant dans des environnements à risque.** Cela devrait être une condition préalable à la participation des membres du personnel à des opérations à haut risque. Les responsables et cadres des Nations Unies doivent être pleinement formés à la gestion de la sécurité et veiller à intégrer les considérations de sécurité à leurs opérations. **Chaque institution devrait revoir les dispositions qui ont été prises et le matériel dont elle dispose pour pouvoir fournir tout le soutien possible à son personnel.**
5. **Nous devons développer le rôle d'information et de coordination du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité** en augmentant ses effectifs et son financement. Nous saluons tous la décision du Secrétaire général de nommer un coordonnateur à plein temps pour les mesures de sécurité. Bien entendu, le budget de l'ONU devrait être revu pour que le Bureau du Coordonnateur puisse faire face à bien d'autres problèmes de gestion, notamment en affectant des spécialistes de la sécurité à tous les grands projets humanitaires réalisés par les Nations Unies dans des zones de conflit. Je dois attirer l'attention sur le fait que le Bureau du Coordonnateur ne dispose actuellement que de 12 fonctionnaires pour toutes ses opérations dans le monde entier, dont huit sont payés avec le budget d'autres organisations. Il suffit de regarder le budget, d'ailleurs, pour voir que si l'on fait abstraction des primes d'assurance responsabilité civile, il ne dépasse pas 537 000 dollars par an, et ce pour coordonner la sécurité de dizaines de milliers d'agents des Nations Unies partout dans le monde.

Conclusions

Enfin, nous voulons tous, en tant qu'agents humanitaires, travailler sous une bannière des Nations Unies qui symbolise l'espoir, mais aussi la sécurité. Nous ne voulons pas abandonner les pauvres gens que nous aidons lorsque l'insécurité rend notre travail dangereux. Nous voulons être là pour leur donner des vivres, des abris, des médicaments et de l'espoir.

Chaque jour, c'est ce que font les fonctionnaires des Nations Unies. Ils donnent tout ce qu'ils ont pour sauver des personnes vivant dans les pires conditions possibles. Ils ne devraient pas être obligés de donner également leur vie.

